



# Délibération n°

Extrait du

du conseil communautaire 2025/02 du jeudi 10 avril 2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 063-200070407-20250417-DEL\_2025\_02\_12-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 17h30, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Révision du SCoT en SCoT valant PCAET ou SCoT-AEC : validation de la première version du diagnostic**

**Annexes : diagnostic**

**Date de convocation :** 04 avril 2025

**Date d'affichage de la liste des délibérations :** 16 avril 2025

**Secrétaire de séance :** COSTON David

**Rapporteur :** xxxx

**Nombre de conseillers**

En exercice : 121

Présents : 66

- Titulaires : 61

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 21

Absents excusés : 34

**Votants : 87**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (66)**

|                                                          |                                                                                                             |                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                          | DUBOST Philippe<br>DUTHEIL Nathalie<br>FANJUL José<br>FERRARIS Nathalie<br>FOUCAULT Marie-Françoise         | PAGESSE Pierre<br>PELISSIER Patrick<br><br>PEREIRA-MAURIAT Christine<br>PETELH Sandra                                 |
| PELISSIER Didier (S)<br>ARCHIMBAUD Guy<br>ARNAULT Lionel | GARNAVAULT Philippe                                                                                         |                                                                                                                       |
| BARDY André<br>BARRAUD Bertrand<br>BARRE Annick          | GILBERT Odile                                                                                               |                                                                                                                       |
| BASTIEN Gérard                                           | GONTHIER Emmanuel                                                                                           |                                                                                                                       |
| BERTHELOT Pascal<br>BESSEYRE Fabien                      | GREGOIRE Nathalie<br>GUILLAUME Julien<br>HERBST Nadine<br>HOSMALIN Marc<br>JAFFEUX Ophélie                  | ROUX Bernard<br>RYCKEBOER Christian<br>SABATIER Gilles                                                                |
| BŒUF Nicole<br>BOISTARD Philippe<br>BOURG François       |                                                                                                             | BRUN Claudine (S)                                                                                                     |
| BRUN Pascale<br>BRUNEL Séverine<br>BRUNETTI Graziella    | KINDT Patrick<br>LABUSSIÈRE Jean-Marc                                                                       | SUTY Lionel                                                                                                           |
| CHABRILLAT Frédéric                                      | LAMOUREUX Jean-François<br>LAVILLE Philippe<br>LE MARREC Laurys<br>LEGENDRE Denis                           | THERME Jacques<br>THEVENET Emilie                                                                                     |
| SERMAGE André (S)                                        |                                                                                                             | TOURLONIAS Vincent<br>TRILLEAUD Eric<br>VARISCHETTI Martine<br>VEZON Christophe<br>WALTER Christian<br>ZANIN Nathalie |
| COSTE Yves<br>COSTON David                               | MALORON Annie                                                                                               |                                                                                                                       |
| CREGUT François                                          | MASSARDIER Marie-Laure<br>MEALLET Roger-Jean<br>MERLEN Bernard<br>METEIGNIER Stéphane<br>MONTMORY Dominique |                                                                                                                       |
| PILLITIERI Cyrille (S)<br>DENAIVES Catherine             |                                                                                                             |                                                                                                                       |
| DUBESSY Florence                                         | DE FREITAS Pascal (S)                                                                                       |                                                                                                                       |



# Délibération n°

Extrait du

du conseil communautaire 2025/02 du jeudi 10 avril 2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 063-200070407-20250417-DEL\_2025\_02\_12-DE

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; DECOURTEIX Christine (PILLITIERI Cyrille) ; OUDOUL Christine (DE FREITAS Pascal) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (21)** ALBARET Christophe à COSTON David ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BARTHOMEUF Serge à BRUNETTI Graziella ; BRONNER Ulrich à BARRE Annick ; CAUTIN Françoise à RYCKEBOER Christian ; CHABAUD Christelle à DUBESSY Florence ; CHALLET Vincent à JAFFEUX Ophélie ; COUDUN Valérie à WALTER Christian ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; LIVET Bertrand à VEZON Christophe ; LLONG Lucie à MEALLET Roger- Jean ; MARIANY Marie-Line à TRILLEAUD Eric ; MOURGUE Isabelle à LEGENDRE Denis ; NICOLLET Michel à SABATIER Gilles ; PILLON Stéphane à MONTMORY Dominique ; POJOLAT Marie à ROUX Bernard ; PUECH David à PETEILH Sandra ; SALVINI Luc à BŒUF Nicole ; SUIDUREAU Carine à VARISCHETTI Martine ; TEZENAS Olivier à CREGUT François ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ;

**ABSENTS EXCUSES : (34)** ADMIRAT Nadine ; AIGOUY Thierry ; ALIZERT Nicolas ; BERNARD Jean-Paul ; BESSON Jean-Louis ; CHASSANG Jean-Pierre ; COLLET Jean-Pierre ; CORRE Jean-Marie ; CORREIA Emmanuel ; CROZE Yves-Serge ; DESVIGNES Jean ; DRUELLE Jean-Claude ; FRADIN Guy ; GAUDRIAULT Damien ; GENEIX Christophe ; GOMEZ Jean-Marc ; GOYON Guy ; JAFFEUX Sébastien ; JEANMOUGIN Isabelle ; LAGARDE Maguy ; LENEGRE Jean- Louis ; LEROY Véronique ; LIGNIERE Frédéric ; MALLET Philippe ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; PELLEGRINELLI Christophe ; PRADIER Laurent ; RAVEL Pierre ; RKINA Mohammed ; ROCHETTE Christophe ; SAUVANT Jean- Pierre ; SCHUMACHER Emilie ; SERRA Pierre ; THALAUD François.

\*

## LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le lancement de la procédure de révision du SCoT de l'Agglo Pays d'Issoire en SCoT valant PCAET ou SCoT-AEC a été prescrit par délibération n°2024/01/08-AT du 22/02/2024.

Une délibération complémentaire a été actée par le conseil communautaire du 12 décembre 2024 pour préciser que :

- l'Agglo Pays d'Issoire, en charge de la démarche de révision du SCoT-AEC, sera également chargée du suivi et de l'évaluation du PCAET. M. le Président porte la fonction de coordinateur de la transition énergétique ;
- les modalités de concertation fixées par la délibération n°2024/01/08-AT du 22/02/2024 seront réalisées aussi bien sur le volet SCoT que le volet AEC ;
- La délibération n°2024/01/08-AT du 22/02/2024 ainsi que la présente délibération seront transmises à l'ensemble des collectivités territoriales et groupements situés dans le périmètre de ce document qui sont tenues d'établir un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Depuis le lancement des études, un diagnostic complet a été réalisé sur diverses thématiques nécessaires aux deux volets de ce futur document d'urbanisme (SCoT et PCAET).

Cette délibération a pour objet de présenter aux élus une synthèse de ce diagnostic, disponible en annexe de la présente délibération, pour illustrer par la suite les grands enjeux pour le territoire :

### 1/Synthèse du diagnostic

Le diagnostic socioéconomique, Air-Climat-Energie, et l'État Initial de l'Environnement (EIE) réalisés dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale - Air Énergie Climat (SCoT-AEC) de l'Agglomération Pays d'Issoire constituent une étape préalable fondamentale pour définir les bases du projet d'aménagement stratégique (PAS) du territoire. Ce travail d'analyse approfondie, mené en amont, a permis de mettre en lumière les dynamiques territoriales actuelles, les atouts et fragilités du territoire, ainsi que les enjeux structurants à relever pour répondre aux défis de demain.

Cette étape préliminaire identifie des problématiques centrales telles que l'équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels et agricoles, la transition énergétique et écologique, l'amélioration des mobilités durables et l'adaptation aux impacts du changement climatique. Ces éléments clés permettent de

poser les bases d'un projet d'aménagement cohérent et prospectif, tout en veillant à articuler les spécificités locales avec les objectifs régionaux et nationaux en matière de développement durable.

La synthèse des enjeux suivante constitue un socle indispensable pour la construction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

## 2/ Synthèse des enjeux des différentes pièces du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du SCot-AEC

### **Démographie et Habitat**

Le territoire d'API (Agglomération Pays d'Issoire) se caractérise par une croissance démographique modérée, soutenue par un solde migratoire positif, bien que le solde naturel soit désormais négatif. Cette dynamique s'accompagne de disparités entre les zones de plaine, plus attractives, le long de l'Allier et l'A75, et les plateaux, marqués par un vieillissement de la population et une vacance plus importante des logements. Par ailleurs, le parc de logements, principalement constitué de maisons anciennes et grandes, peine à répondre aux attentes des ménages modernes, tandis que la vacance et le desserrement des ménages amènent des défis en matière de gestion du foncier et de la réhabilitation.

#### **Grands enjeux :**

- Mettre en adéquation les objectifs démographiques et la capacité d'accueil du territoire ;
- Adopter une armature urbaine cohérente qui préserve le cadre de vie du territoire ;
- Poursuivre une stratégie résidentielle en lien avec les évolutions démographiques sur l'ensemble du territoire ;
- Proposer une offre de logements adaptée aux besoins actuels, en diversifiant les typologies et en encourageant la réhabilitation des logements vacants et anciens ;
- Favoriser des formes d'habitat durable et innovant, en lien avec les objectifs de sobriété foncière et de limitation de l'étalement urbain et de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers ;
- Réduire la précarité énergétique en encourageant la rénovation thermique des logements anciens et énergivores, tout en accompagnant les ménages dans l'accès aux dispositifs d'aides et subventions adaptés.

### **Équipements et Mobilités**

Le territoire bénéficie d'un bon réseau d'infrastructures grâce à l'axe structurant de l'A75 et au réseau ferroviaire, qui relie efficacement API aux pôles régionaux. Cependant, la dépendance à la voiture individuelle reste forte, en particulier dans les zones rurales où l'offre de transport collectif reste limitée. En parallèle, les équipements et services sont majoritairement concentrés dans les zones urbaines, renforçant les inégalités territoriales. Le développement des mobilités douces et des transports collectifs avec le jeune réseau CHERPA, couplé à un maillage équilibré des équipements, est essentiel pour réduire ces disparités et encourager une cohésion territoriale.

#### **Grands enjeux :**

- Renforcer les liens entre les pôles urbains et ruraux pour limiter les déplacements longs grâce à une mutualisation des équipements et des services ;
- Promouvoir des solutions de mobilité durable, comme le covoiturage, les transports collectifs et les mobilités douces (pistes cyclables, intermodalité) ;
- Développer une stratégie de mutualisation des équipements pour garantir un accès équitable aux services, notamment dans les zones rurales ;
- Améliorer la connectivité multimodale autour des infrastructures ferroviaires, notamment via le projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) ;
- Encourager des infrastructures vertes et adaptées aux nouveaux modes de vie, pour allier attractivité et durabilité.



# Délibération n° 2025/02/12-AS<sup>2</sup>LO

Extrait du

du conseil communautaire 2025/02 du jeudi 10 avril 2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 063-200070407-20250417-DEL\_2025\_02\_12-DE

## Économie, Agriculture, Tourisme

Le territoire bénéficie d'un tissu économique structuré autour de pôles dynamiques comme Issoire, soutenus par des industries fortes (métallurgie, aéronautique) et une agriculture locale résiliente. Cependant, la concentration de l'emploi dans les zones urbaines et le défi de la transition énergétique nécessitent de diversifier l'économie et de renforcer le tissu de PME et TPE. Par ailleurs, l'économie touristique, portée par un patrimoine naturel et culturel riche, reste un levier essentiel pour dynamiser les zones rurales.

### Grands enjeux :

- Conforter les activités économiques dans les centralités et renforcer le tissu de PME pour diversifier les secteurs d'activité ;
- Soutenir la transition énergétique dans les industries, en favorisant des pratiques durables et innovantes ;
- Encourager la valorisation des circuits courts et des produits agricoles locaux pour renforcer la souveraineté alimentaire et la résilience économique et favoriser l'agriculture durable ainsi que les pratiques agroécologiques pour renforcer la résilience face au changement climatique et réduire les émissions de GES ;
- Développer une stratégie équilibrée entre développement résidentiel, touristique et économique pour garantir une cohérence territoriale ;
- Mettre en avant le potentiel touristique du territoire en valorisant ses atouts patrimoniaux et naturels, tout en préservant ses écosystèmes.

## Consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

Le territoire connaît une consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) qui reste significative, en grande partie liée à l'habitat. Malgré des efforts pour améliorer l'efficacité foncière, la consommation d'espace n'a pas diminué de manière notable, ce qui représente un défi majeur dans la mise en œuvre des objectifs ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Ces enjeux nécessitent une transition vers des formes d'aménagement plus sobres, respectueuses des sols et intégrant les besoins des communes.

### Grands enjeux :

- Traduire les objectifs ZAN dans le SCoT-AEC pour accompagner les communes dans la réduction de la consommation d'ENAF ;
- Mettre en œuvre les projets des communes et de l'agglomération tout en respectant l'enveloppe foncière maximale fixée pour les décennies à venir ;
- Favoriser la densification douce en diversifiant les formes urbaines et en adaptant les projets aux tissus existants ;
- Identifier et revaloriser les friches pour permettre leur réhabilitation ou leur renaturation ;
- Optimiser les espaces non bâtis, notamment les dents creuses, pour un développement plus intégré et moins consommateur d'espaces naturels ;
- Sensibiliser les acteurs publics et privés à la sobriété foncière et intégrer ces principes dans l'ensemble des projets d'aménagement.

## Environnement

### 1. La Ressource du Sol

Les sols du territoire jouent un rôle crucial dans la régulation des écosystèmes, le stockage de carbone, la préservation de la biodiversité et la sécurité alimentaire. Ils subissent néanmoins une pression croissante due à l'urbanisation, à l'imperméabilisation et au changement climatique.



**Grands enjeux :**

- Prendre en compte et préserver la fonctionnalité des sols à travers ses fonctions écosystémiques - afin d'assurer leur fonctionnement dans un contexte de fragilité climatique : agriculture, espaces naturels, qualité de l'eau, qualité des sols ;
- Optimiser le stockage de carbone grâce à une gestion adaptée des forêts, prairies et sols agricoles ;
- Maîtriser et limiter l'imperméabilisation et favoriser les solutions de renaturation en milieu urbain ;
- Réhabiliter les sites dégradés comme les carrières après exploitation pour en maximiser les bénéfices écologiques ;
- Préserver les sols au regard de leur capacité de réserve utile en eau.

**2. La Ressource en Eau**

L'eau est une ressource essentielle, soumise à des défis majeurs tels que la variabilité climatique, la qualité des cours d'eau, et la gestion des prélèvements. La préservation des écosystèmes aquatiques est cruciale pour répondre aux besoins domestiques, agricoles et économiques.

**Grands enjeux :**

- Garantir le bon état qualitatif de la ressource en eau superficielle et souterraine ;
- Anticiper les impacts du changement climatique sur la disponibilité de la ressource en eau (sécheresses amplifiées l'été) afin d'éviter toute surexploitation de cette ressource et de satisfaire l'ensemble des besoins du territoire (milieux, AEP, activités économiques) ;
- Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant ;
- Encourager les économies d'eau et limiter les impacts des prélèvements estivaux.

**3. Biodiversité et Paysages**

Le territoire abrite une biodiversité riche grâce à ses paysages variés (vallées, plateaux, coteaux viticoles, etc.). Cependant, l'artificialisation et la fragmentation des habitats menacent les équilibres naturels. Le paysage constitue par ailleurs un patrimoine identitaire et un levier de qualité de vie pour API. Avec une diversité impressionnante allant des hauts plateaux du Cézallier aux vallées et plaines agricoles, les paysages témoignent de l'histoire géologique et humaine. Cependant, ces paysages font face à des mutations, notamment avec l'urbanisation, l'abandon agricole, et les reboisements massifs, qui impactent leur qualité et leur valeur écologique.

**Grands enjeux :**

- Protéger et valoriser les entités paysagères emblématiques (vallées, plateaux, coteaux viticoles, etc.) ;
- Maintenir les paysages agricoles et éviter leur enrichissement tout en promouvant une agriculture durable ;
- Encadrer le développement urbain pour préserver la cohérence visuelle et l'identité paysagère ;
- Promouvoir la requalification des friches agricoles et industrielles ;
- Anticiper les impacts climatiques sur les paysages (ex. sécheresse, érosion) ;
- Préserver les réservoirs de biodiversité ;
- Assurer la restauration et la préservation de l'ensemble des espaces perméables et corridors écologiques ;
- Maintenir ou améliorer la biodiversité dans les milieux constitutifs des continuités écologiques : milieux agricoles et ouverts, milieux forestiers et boisés, milieux thermophiles, milieux aquatiques et humides en adaptant les pratiques (agricoles, sylvicoles) ;
- Lutter contre la fragmentation des milieux, préserver les coupures d'urbanisation ;



# Délibération n°

Extrait du

du conseil communautaire 2025/02 du jeudi 10 avril 2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 063-200070407-20250417-DEL\_2025\_02\_12-DE



- Préserver le bon état écologique des cours d'eau qui le sont encore, et améliorer la qualité écologique des autres cours d'eau ;
- Préserver les zones humides et leurs fonctionnalités associées ;
- Préserver ou restaurer les berges des cours d'eau (ripisylves, végétation rivulaire, bandes enherbées des parcelles agricoles, renaturation de cours d'eau...) ;
- Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité en milieu urbain, notamment à travers la meilleure valorisation des cours d'eau qui les traversent ;
- Préserver les espaces exempts de pollution lumineuse.

## 4. Risques naturels et technologiques, et nuisances/pollution

Le territoire est exposé à plusieurs risques naturels et technologiques, amplifiés par les effets du changement climatique. Ces risques comprennent notamment le retrait-gonflement des argiles, les effondrements de cavités, les mouvements de terrain, ainsi que les dangers liés aux sites industriels et aux infrastructures de transport de matières dangereuses (TMD). Les inondations représentent également un enjeu majeur, en particulier dans les zones à forte urbanisation ou en périphérie des cours d'eau. Pour garantir la sécurité des habitants et la pérennité des aménagements, une planification urbaine rigoureuse et adaptée aux spécificités locales est essentielle.

### Grands enjeux :

- Prévenir l'aggravation du risque de retrait-gonflement des argiles par les phénomènes de sécheresse en mettant en place des aménagements vertueux ;
- Limiter l'exposition de la population face au risque d'effondrement de cavité ;
- Étudier la cohérence de l'usage des sols avec les mouvements de terrain dans un contexte de changement climatique ;
- Identifier et maîtriser les zones exposées aux inondations par des solutions d'aménagement adaptées et la restauration des zones d'expansion des crues ;
- Maîtriser l'urbanisation et réduire la densité de population autour des sites industriels présentant des risques majeurs ;
- Prendre en compte les ICPE dans les projets d'aménagement (distances, périmètres de réciprocité et nuisances potentielles) ;
- Localiser les ouvrages gaz et intégrer leurs servitudes associées dès l'élaboration des documents d'urbanisme locaux ;
- Prendre en compte les axes de TMD dans les projets d'aménagement pour éloigner ou protéger la population de ces infrastructures ;
- Réduire les pollutions atmosphériques (oxyde d'azote principalement liés aux véhicules routiers, combustion de la biomasse en lien avec les émissions particulières dans le secteur résidentiel) notamment.

## 5. Changement Climatique et Énergies

Les effets du changement climatique, tels que les sécheresses et les inondations, nécessitent une résilience accrue. En parallèle, la transition énergétique du territoire doit être accélérée pour réduire son empreinte carbone.

Sur le territoire d'API, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie était en 2022 de l'ordre de 14,4%. Ce ratio qui a gagné 5 points depuis 10 ans mais reste inférieur à ceux définis par les objectifs régionaux via le SRADDET (= Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et par les objectifs français. Les consommations finales d'énergie ont diminué de 9% entre 2015 et 2022 ; les secteurs résidentiel (30%) et industriel (31%) étaient en 2022, les secteurs les plus contributifs devant les transports routiers (26 %). La production d'énergie a été multipliée par 1,3 depuis 2015 et 100% renouvelable sur le territoire d'API. Presque 50% proviennent de l'utilisation du bois-énergie et de la biomasse solide, les filières PAC (aérothermiques – 21%) et éolienne (16%) étant également contributives.



# Délibération n°

Extrait du

du conseil communautaire 2025/02 du jeudi 10 avril 2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 063-200070407-20250417-DEL\_2025\_02\_12-DE

2025/02/12-510

40% des émissions proviennent du secteur de l'agriculture. Ce secteur agricole représente plus en émission GES qu'il ne représentait en matière de consommations énergétiques. Ce résultat peut s'expliquer par le poids des émissions d'origine non énergétique (c'est-à-dire non liées à la consommation d'énergie) dans ce secteur. L'ensemble de ces émissions doit être toutefois nuancé par le rôle de la séquestration carbone.

## Grands enjeux (transversaux aux autres thématiques) :

- Adapter les infrastructures au changement climatique pour réduire les impacts des événements extrêmes ;
- Développer les énergies renouvelables (solaire, biomasse etc.) en intégrant les problématiques de conflits d'usage entre leur production et d'autres domaines (agriculture, qualité de l'air, insertion paysagère, biodiversité et continuités écologiques, ressource en eau, préservation du patrimoine, contraintes liées aux risques naturels) ;
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- Promouvoir la mobilité durable pour réduire les émissions liées aux transports ;
- Améliorer la gestion de l'environnement (déchets, énergie, éco-conception, etc.) dans les industries les plus consommatrices / émettrices du territoire.

## 6. Santé humaine et environnementale

La santé sur le territoire est marquée par une surmortalité légèrement supérieure à la moyenne nationale, notamment due aux maladies cardiovasculaires et respiratoires. Le vieillissement de la population amplifie les besoins en équipements de santé adaptés. Par ailleurs, l'environnement joue un rôle clé dans la santé des habitants : qualité de l'air, des sols et de l'eau, mais aussi accessibilité aux espaces verts et aux équipements sportifs.

### Grands enjeux :

- Réduire les inégalités d'accès aux soins entre les communes rurales et urbaines ;
- Favoriser les mobilités actives (vélo, marche) pour réduire les risques liés à la sédentarité ;
- Améliorer la qualité de l'air et de l'eau, en intégrant des actions sur la réduction des pollutions agricoles et industrielles ;
- Intégrer des infrastructures favorables à la santé dans les projets d'aménagement (espaces verts, pistes cyclables, etc.) ;
- Sensibiliser les habitants à l'importance d'une alimentation saine et durable.

## 7. Vulnérabilité climatique

Le territoire de l'Agglo Pays d'Issoire se caractérise par une diversité climatique, allant des influences océaniques dégradées aux climats montagnards. Bien que cette diversité apporte une certaine résilience climatique, les projections indiquent une hausse des températures moyennes, des vagues de chaleur plus fréquentes et intenses, et une modification des régimes hydriques. Ces changements impactent les infrastructures, les écosystèmes, l'agriculture, ainsi que la santé publique, rendant nécessaire l'adaptation du territoire à ces évolutions pour limiter les vulnérabilités et renforcer la résilience.

### Grands enjeux :

- Anticiper les impacts des vagues de chaleur : Mettre en place des solutions telles que la végétalisation des espaces urbains, l'isolation des bâtiments, et la création de zones ombragées pour limiter les effets des îlots de chaleur, notamment dans les centres urbains denses comme Issoire ;
- Préserver les ressources en eau : Adapter les infrastructures pour optimiser la gestion des ressources hydriques face à des précipitations plus intenses mais concentrées, tout en favorisant la recharge des nappes phréatiques ;



# Délibération n°

Extrait du

du conseil communautaire 2025/02 du jeudi 10 avril 2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 063-200070407-20250417-DEL\_2025\_02\_12-DE

2025/02/12-AS-LO

- Renforcer la résilience des pratiques agricoles : Promouvoir des cultures et élevages plus résistants à la chaleur et à la sécheresse, adapter les calendriers culturaux, et améliorer les systèmes d'irrigation pour limiter l'impact des périodes de stress hydrique ;
- Adapter les infrastructures aux phénomènes extrêmes : Réviser les normes de construction pour prendre en compte des risques accrus d'érosion, de ruissellement et d'inondations causées par les précipitations extrêmes ;
- Réduire la dépendance aux énergies fossiles : Soutenir le développement des énergies renouvelables, telles que le solaire et la biomasse, pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et renforcer l'autonomie énergétique du territoire ;
- Soutenir les secteurs économiques vulnérables : Accompagner la transition énergétique dans l'industrie métallurgique et les transports, tout en soutenant les agriculteurs dans l'adaptation aux changements climatiques ;
- Sensibiliser et accompagner les acteurs locaux : Développer des programmes de formation pour les élus, entreprises et agriculteurs afin d'intégrer les enjeux climatiques dans leurs projets et décisions.

## RAPPEL DES MODALITES DE CONCERTATION

- Organisation de réunions publiques de présentation du projet à plusieurs étapes de son élaboration ;
- Information et sensibilisation à travers la publication d'articles sur le site internet [www.capissoire.fr](http://www.capissoire.fr) ainsi que dans le magazine intercommunal ;
- Mise à disposition des documents d'étape au siège d'API et sur son site internet ;
- Possibilité de faire part d'observations et requêtes tout au long de la procédure, soit par courrier à l'adresse « Schéma de Cohérence Territoriale, Agglo Pays d'Issoire, 20 rue de la Liberté, 63500 Issoire », soit par courriel à l'adresse [planification@capissoire.fr](mailto:planification@capissoire.fr).

**L'élaboration du SCoT valant PCAET se fera de façon concertée, avec l'ensemble des communes, les personnes publiques qui seront associées tout au long de l'étude** et sur les phases de consultation conformément au code de l'urbanisme, de façon à partager l'information, sensibiliser autour des sujets à traiter et rendre plus opérationnels les objectifs du SCoT-AEC.

Aussi, afin de correspondre aux modalités de concertation fixées, le présent diagnostic ci-annexé sera mis en ligne sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire et disponible au sein du registre de concertation disponible au siège de l'Agglo Pays d'Issoire.

Ce document sera également transmis aux personnes publiques associées.

Ce présent document reste évolutif et sera affiné tout au long de la procédure.

Les conseillers ont accès aux annexes en les téléchargeant sur ce lien :  
<https://capissoire.fromsmash.com/Diagnostic-Scot-AEC>

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

## **CADRE REGLEMENTAIRE**

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'urbanisme et notamment l'article L.141-16 ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le code de la construction et de l'habitation ;



# Délibération n°

Extrait du

du conseil communautaire 2025/02 du jeudi 10 avril 2025

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 063-200070407-20250417-DEL\_2025\_02\_12-DE

**VU** la Loi transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 : obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un PCAET ;  
**VU** la loi Climat et résilience du 22 août 2021 et sa nécessaire intégration dans le SCoT-AEC ;  
**VU** La Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 ;  
**VU** le décret "PCAET" n° 2016-849 du 28 juin 2016 ;  
**VU** l'ordonnance du 17 juin 2020 qui donne la possibilité aux porteurs de SCoT qui le souhaitent d'élaborer un SCoT tenant lieu de PCAET (SCoT-AEC) ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n°16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;  
**VU** la délibération n°2024/01/08-AT de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 22 février 2024 relative au bilan du SCOT et au lancement de la révision du SCOT valant PCAET ;  
**VU** la délibération n°07/2024/17-AT de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2024 relative à une prescription complémentaire du SCoT-AEC de l'Agglo Pays d'Issoire.

**CONSIDÉRANT** que le projet de diagnostic ci-annexé fait état des grands enjeux du territoire en matière de planification et de prise en compte et adaptation face au changement climatique.

**CONSIDÉRANT** que cette validation est une première étape dans la procédure et que ce diagnostic est voué à évoluer au fur et à mesure des données disponibles tout au long de la procédure du SCoT-AEC.

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

**Votants : 87**

- Pour : 87
- Contre : 0
- Abstention : 0

- De valider le diagnostic ci-annexé réalisé dans le cadre de la révision du SCoT en SCoT valant PCAET ou SCoT-AEC de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- D'acter les grands enjeux issus du présent diagnostic pour la suite de la procédure ;
- D'acter que ce document sera mis en ligne sur le site internet capissoire.fr et au sein du registre de concertation disponible à l'Agglo Pays d'Issoire ;
- D'acter que la présente délibération et le diagnostic ci-annexé seront transmis aux personnes publiques associées ;
- D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD

Le secrétaire de séance,

David COSTON

Publié par voie électronique et certifié exécutoire  
Issoire, le 10/04/2025

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le

17/04/2025